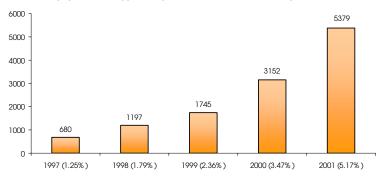
PCT: 71% D'AUGMENTATION DES DEMANDES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

En 2001, la République de Corée et la Chine ont été en tête de l'augmentation du nombre de demandes internationales déposées selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) par des inventeurs ou des entreprises de pays en développement. Le nombre de demandes déposées selon le PCT dans les pays en développement a augmenté de 71% par rapport à 2000, le taux d'accroissement au niveau mondial s'élevant à 14,3%. L'OMPI a reçu 5379 demandes internationales de 25 pays en développement membres du PCT en 2001.

L'utilisation du système du PCT aux fins de l'obtention d'une protection par brevet au niveau mondial a été particulièrement élevée dans la région asiatique. 85% des demandes émanant des pays en développement provenaient de l'Asie, 8% de l'Afrique et 6% de l'Amérique latine et des Caraïbes.

La Chine a enregistré le taux de croissance le plus élevé avec 188%, suivie de l'Inde avec 103%, de la République de Corée avec 53% et du Mexique avec 51%. L'Algérie, Singapour, le Brésil et l'Afrique du Sud ont affiché un taux de croissance modéré. En ce qui concerne le nombre de demandes internationales déposées, c'est la République de Corée qui arrive en tête avec 2318 demandes, suivie de la Chine avec 1670 demandes, de l'Afrique du Sud avec 418 demandes, de l'Inde avec 316 demandes,

Demandes internationales : nombre d'exemplaires originaux reçus de pays en développement par le Bureau international depuis 1997



(%) Pourcentage par rapport au nombre total de demandes internationales reçues en 1997

de Singapour avec 258 demandes, du Brésil avec 193 demandes et du Mexique avec 107 demandes. Le dépôt de demandes selon le PCT a continué d'augmenter dans d'autres pays en développement, notamment en Amérique latine.

L'un des principaux avantages du système du PCT est la proximité qu'il offre pour le dépôt et le traitement initial, c'est-à-dire la possibilité de déposer une demande internationale auprès de l'office récepteur de son pays, dans la langue locale et, généralement, de s'acquitter des taxes dans la monnaie locale. En 2001, 92,2% des déposants de pays en développement ont préféré déposer leur demande selon le PCT auprès de l'office récepteur de leur pays, 7,6% auprès de l'OMPI et 0,2% auprès d'un office de brevets régional.

Réduction du montant des taxes du PCT

L'utilisation du logiciel PCT-EASY a continué à augmenter dans les pays en développement. Quelque 47% des demandes internationales émanant de pays en développement ont été établies l'année dernière à l'aide de ce logiciel. Le logiciel PCT-EASY, disponible gratuitement auprès du Bureau international, non seulement simplifie l'établissement des demandes internationales mais aussi permet aux déposants d'obtenir une réduction de 200 francs suisses sur les taxes du PCT.

Certaines taxes du PCT sont réduites de 75% pour les demandes internationales déposées par une personne – physique et non morale – ressortissante d'un État ou domici-

>>>

MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE DU PROJET IBIS

>>>

liée dans un État où le revenu national par habitant est inférieur à 3000 dollars des États-Unis d'Amérique. L'année dernière, ce sont près de 700 demandes internationales émanant de pays en développement, soit 13% des demandes provenant de pays en développement et 0,7% de l'ensemble des demandes provenant de tous les États membres, qui ont bénéficié d'une réduction de 75% pour certaines taxes dues au titre du PCT.

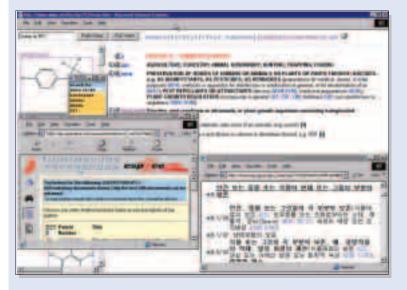
Le Secteur de la coopération pour le développement de l'OMPI a continué à promouvoir et appuyer les activités et les programmes liés au PCT dans les pays en développement au cours de l'année 2001. En coopération avec les gouvernements hôtes, l'OMPI a organisé trois séminaires régionaux, deux séminaires sous-régionaux, sept séminaires itinérants et dix séminaires nationaux sur le PCT et sur l'information en matière de brevets liée au PCT dans différentes régions. Environ 3200 participants de pays en développement ont pris part à ces séminaires, programmes de formation, ateliers et missions consultatives.

Pour de plus amples renseignements sur le PCT, vous pouvez vous rendre sur les sites Web suivants : www.wipo.int/pct/fr et www.wipo.int/cfdpct/fr.

Grâce à la mise en œuvre réussie, à la fin de 2001, du projet informatique IBIS, visant à remplacer le système de révision de la classification internationale des brevets (CIB), les principales parties prenantes de la CIB bénéficient de nombreux avantages. Ces parties prenantes, à savoir l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, l'Office des brevets du Japon, l'Office européen des brevets et d'autres offices de brevets participant au processus de révision, ont lancé la réforme de la CIB en 1999 en vue de rationaliser le processus de révision, de diminuer le coût des travaux de révision et,

en même temps, de faire de la CIB un outil de recherche plus puissant.

La CIB, qui en est actuellement à sa septième édition, contient quelque 70 000 entrées réparties en dix volumes. Chaque édition de la CIB est valable pendant cinq ans, période à l'issue de laquelle l'OMPI publie une nouvelle édition révisée. Les offices de propriété industrielle de petite taille trouvent souvent cette publication trop volumineuse et trop compliquée tandis que les offices plus importants lui reprochent de ne pas évoluer suffisamment et de ne pas contenir les informations détaillées nécessaires aux fins de la recherche.



Le projet IBIS permet d'intégrer un contenu externe dans la base de données de la CIB. L'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) a ajouté 5000 structures chimiques pour illustrer des parties de la CIB. Sur cet écran, on peut voir une structure chimique. C'est une représentation de la future couche électronique de la CIB après sa réforme, qui contiendra des informations auparavant absentes de la version papier.